

chapter C-24.2, r. 40

Regulation respecting accident reports

Highway Safety Code
(chapter C-24.2, s. 620, pars. 5 and 5.1).

TABLE OF CONTENTS

SCHEDULE I

SCHEDULE II (*Revoked*)

1. Every peace officer who, pursuant to sections 173 and 176 of the Highway Safety Code (chapter C-24.2), is called to the scene of an accident in which a person has sustained bodily injury, must report the accident by filling out the form provided for in Schedule I.

O.C. 708-99, s. 1; O.C. 120-2010, s. 1.

2. Every peace officer who is called to the scene of an accident shall, in the following cases, report the accident by filling out section I of the form provided for in Schedule I:

(1) *(subparagraph revoked)*;

(2) the accident caused only property damage in excess of \$2,000 in one of the following situations:

(a) the accident involved a heavy vehicle other than a bus used for urban transport under a contract with a public transport body, an intermunicipal transport commission, an intermunicipal board, a municipality or a group of municipalities;

(b) the accident occurred on an autoroute or a provincial, regional or feeder road the Minister of Transport is responsible for under Order in Council 292-93 dated 3 March 1993; or

(c) the accident occurred on a road under municipal management within a 100 m stretch giving access to a highway or a road referred to in subparagraph *b*.

This section also applies to the insurer with respect to an accident referred to in subparagraph 2 of the first paragraph.

O.C. 708-99, s. 2; O.C. 120-2010, s. 2.

3. If there is not enough space on the form to make a sketch of the accident, the sketch shall be made on a separate sheet on which the peace officer shall indicate the event number of the report.

O.C. 708-99, s. 3.

4. This Regulation replaces the Regulation respecting accident reports (O.C. 261-88, 88-02-24).

O.C. 708-99, s. 4.

5. *(Omitted.)*

O.C. 708-99, s. 5.

SCHEDULE I

(s. 1)

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Société de l'assurance automobile Québec

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

Reservé à la Société R

Accident sur chemin public
 Oui Non

SECTION 1

ACCIDENT

Heure: 2 0 Année: Mois: Jour: Numéro d'événement: C.R.P.Q.: Année: Mois: Jour: N° séquentiel: Feuille: 27

Si A: Délit de fuite: Oui Non Dommages matériels: 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ Préjudices corporels: Nombre de personnes: Tûtes Blessées: Nombre de véhicules: Lieu de l'accident - Municipalité: Code municipal: N° d'arrondissement:

Routage: Route: Direction: Borne (km): N° civique: Suffixe: Rue/rang/chemin: Distance: N S E O Vitesse autorisée (km/h):

1- Intersection OU 2- Autre repère

Longitude: Degré: Min: Sec: /100 Sec: Latitude: Degré: Min: Sec: /100 Sec:

PARTIE VÉHICULE

1- Nom et prénom: N° de permis de conduire: Prov./État: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

2- Marque: Année: N° d'immatriculation: Prov./État: Dommages: Classe matières dangereuses: Montant des dommages: 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun

3- Assurance: 1- Non porteur 2- Non valide 3- Non assuré 4- Non obligatoire N° de police: N° de permis de conduire: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

4- Nom et prénom: N° de permis de conduire: Prov./État: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

5- Marque: Année: N° d'immatriculation: Prov./État: Dommages: Classe matières dangereuses: Montant des dommages: 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun

6- Assurance: 1- Non porteur 2- Non valide 3- Non assuré 4- Non obligatoire N° de police: N° de permis de conduire: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

7- Nom et prénom: N° de permis de conduire: Prov./État: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

8- Marque: Année: N° d'immatriculation: Prov./État: Dommages: Classe matières dangereuses: Montant des dommages: 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun

9- Assurance: 1- Non porteur 2- Non valide 3- Non assuré 4- Non obligatoire N° de police: N° de permis de conduire: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

10- Nom et prénom: N° de permis de conduire: Prov./État: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

11- Marque: Année: N° d'immatriculation: Prov./État: Dommages: Classe matières dangereuses: Montant des dommages: 1- Jusqu'à 2 000 \$ 2- Plus de 2 000 \$ 3- Aucun

12- Assurance: 1- Non porteur 2- Non valide 3- Non assuré 4- Non obligatoire N° de police: N° de permis de conduire: Date de naissance: Sexe M/F: Adresse (n°, rue, app.): Municipalité: Code postal: Téléphone (ind. rég. et n°):

13- Gouvernement: Description: Montant des dommages: 1- Jusqu'à 1 000 \$ 2- Plus de 1 000 \$ 3- Aucun

14- Autre: Propriétaire - Nom et prénom: Adresse: Téléphone (ind. rég. et n°):

15- Autres commentaires:

16- Code d'impact: Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur: Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur: Partie N°: Partie N°:

SECTION 2

CROQUIS DE L'ACCIDENT

Véhicules non obligés
 Véhicules obligés (Reconstitué selon versions et constatations)

INDIQUER

- 1 Orientation et points de repère
- 2 Position des véhicules avec identification
- 3 Direction des véhicules et point d'impact
- 4 Traces et distance de freinage
- 5 Largeur de la chaussée
- 6 Panneau, signaux, lignes, etc.

16 17 18 19 20 21 22 23 Année 24 Mois Jour 25 Inscrivez les noms, prénoms, adresses

PERSONNES CONCERNÉES

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
A										
B										
C										
D										
E										
F										

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CHAMPS

17- Référence: Identification - Transporteur: Prov./État: Hôpital:

SERVICE DE POLICE: Nom de l'unité: Signature du policier ou de la policière: Date du rapport: Année: Mois: Jour: N° du matricule: N° du matricule: Réviseur:

5185 03 (PROJET 2009) SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

SECTION 1

GENRE D'ACCIDENT

1 G1 COLLISION AVEC
 31- Véhicule routier
 32- Piéton
 33- Cycliste
 34- Train
 35- Chevreuil (cerf de Virginie)
 36- Autre grande faune
 37- Autre animal
 38- Obstacle temporaire
 39- Objet projeté/détaché

2 G2-V1
 40- Lampadaire
 41- Posteau (service public)
 42- Support/feu de signalisation
 43- Arbre
 44- Section de glissière
 45- Extrémité de glissière
 46- Pilier (pont/tunnel)
 47- Amoncellement de neige
 48- Attribuaire d'impact
 49- Bâtiment/Éolifou/Mur
 50- Bonneuse/Écarter
 51- Borne fontaine
 52- Clôture/Barrère

3 G2-V2
 53- Fosse/Pente de talus
 54- Parel rocheuse
 55- Ponceau (civière)
 59- Autre objet fixe*

OBJET FIXE (suite)
 71- Capotage
 72- Biensursemment
 73- Submersion/Cours d'eau
 74- Feu/explosion
 75- Quilte la chaussée
 99- Autre sans collision*

SANS COLLISION

SITUATIONS PARTICULIÈRES
 1- Déversement 2- Perte de chargement 3- Autres 9- Aucune

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES
 11- Clair 14- Pluie/broule 17- Neige/gelée
 12- Couvert 15- Averse (pluie forte) 18- Poudrière/tempête de neige
 13- Brouillard/broule 16- Vent fort (pas de poudrière, pas de pluie) 19- Verglas
 99- Autre*

ÉTAT DE SURFACE
 11- Seche 15- Gâchée/neige fontaine 19- Boueuse
 12- Mouillée 16- Enneigée 20- Huileuse
 13- Accumulation d'eau (aquaplanage) 17- Neige durcie 99- Autre*
 14- Sabot, gravier sur la chaussée 18- Glacée

ÉCLAIREMENT
 1- Jour 2- Demi-obscurité 3- Nuit 4- Chemin éclairé
 1- Clair 2- Demi-obscurité 3- Chemin éclairé 4- Chemin non éclairé

ENVIRONNEMENT
 1- Sociale 4- Industriel/manufacturier 7- Récréatif/Parc/Camping
 2- Résidentiel 5- Rural 9- Autre (ex. laq*)
 3- Affaires/commercial 6- Forestier

CATÉGORIE DE ROUTE
CHEMIN PUBLIC
 11- Route numérotée
 12- Bénévole/Collecteur d'autoroute/Voie de service
 13- Arrière principal
 14- Rue résidentielle
 15- Chemin/rang
 16- Rueille
 19- Autre chemin public*

HORS CHEMIN PUBLIC
 21- Terrain de stationnement
 22- Terrain privé
 23- Chemin privé
 24- Chemin forestier
 25- Sentier balisé
 29- Autre hors chemin public*

ASPECT DE LA ROUTE
DROIT
 11- Plat
 12- En haut de la pente
 13- Dans la pente
 14- En bas de la pente (coux)

COURBE
 21- Plat
 22- En haut de la pente
 23- Dans la pente
 24- En bas de la pente (coux)

CONFIGURATION
 1- Sens unique 4- Séparé par aménagement « franchissable »
 2- Route à 2 sens, une voie par direction 5- Séparé par aménagement « infranchissable »
 3- Route à 2 sens, plus d'une voie par direction 9- Autre (ex.: balises, VVG 2 S, ...)*

LOCALISATION
 31- Carrefour giratoire/Rond-point 35- Passage à niveau 39- Sous le pont
 32- En intersection (moins de 5 mètres) 36- Pont (au dessus d'un cours d'eau) 40- Centre commercial
 33- Près d'une intersection/carrefour giratoire 37- Autre pont (viaduc) 99- Autre*
 34- Entre intersections (100 mètres et +) 38- Tunnel

ZONE DE TRAVAUX
 1- Aux approches de la zone 2- Dans la zone

SENS DES VÉHICULES AVANT L'IMPACT

Numéro de route pair : Est-Ouest
 Numéro de route impair : Nord-Sud

MOUVEMENT DES VÉHICULES
 41- Circulait tout droit 52- Reulait
 42- Tournait à droite 53- Sortait/Entrait dans la circulation (accès ou chemin privé)
 44- Tournait à gauche 54- Sortait/Entrait dans une voie rapide (autoroute)
 45- Partait dans la circulation 55- Dépassait
 46- Ralenissait ou arrêtait 56- Changement de voie
 47- Arrêté dans la circulation 57- Effectuait un demi-tour
 48- Stationnait 58- Évitaît un obstacle sur la chaussée
 49- Stationné légalement 59- En panne
 50- Stationné illégalement 60- Mouvement inconnu
 51- Quittaît stationnement en bordure 99- Autre*

SIGNALISATION
 31- Aucune 41- Signal « CÉDEZ »
 32- Feux défectueux 42- Vitesse recommandée (panneau jaune)
 33- Feu de circulation avec restriction VDR 43- Dépassement interdit (panneau, panneau)
 34- Feu de circulation sans restriction VDR 44- Construction (orange)
 35- Feu clignotant rouge 45- Pick-up/Brigadier/Signalateur
 36- Feu clignotant jaune 46- Passage à niveau
 37- Feu vert prioritaire 47- Passage signalé pour motoneige ou VTT
 38- Feu de voie 48- Signalisation d'obstacle
 39- Feu d'écoliers/piétons 49- Feux clignotants d'autobus d'écoliers
 40- Signal « ARRÊT » 99- Autre*

TYPE DE VÉHICULE
 61- Automobile/camion léger 69- Véhicule d'urgence
 62- Camion 70- Motocyclette
 63- Tracteur routier 71- Cyclo-moteur
 64- Véhicule-ouïll 72- Véhicule récréatif (campour)
 65- Véhicule d'équipement 73- Véhicule tout terrain (VTT)
 66- Autobus 74- Motoneige
 67- Minibus 75- Bicyclette
 68- Taxi 99- Autre*

Le véhicule servait-il au transport scolaire? 1- Oui 2- Non

Le véhicule transportait-il des matières dangereuses? 1- Oui 2- Non

SECTION 2 (suite)

TYPE D'ESPACE DE CHARGEMENT DU CAMION LOURD (SI PLUS DE 2 ENLÈVES PAR LA 1^{re})
 11- Fourgon 15- Bétonnière
 12- Fourgon à côtés rétractables 16- Porte-conteneur
 13- Benne 17- Piste-forme
 14- Citierne 18- Piste-forme surbaissée 99- Autre*

TYPE ET ÉTAT DES PNEUS
 1- Pneus d'été/4 saisons—en bon état 4- Pneus d'été/4 saisons—usés
 2- Pneus d'hiver—en bon état 5- Pneus d'hiver—usés
 3- Pneus mixtes—en bon état 6- Pneus mixtes—usés
 7- Non vérifié/non disponible

VISIBILITÉ
 31- Bonne 37- Éblouissement par le soleil
 RÉDUITE PAR 38- Autre éblouissement (ex.: éclairage)
 32- Arbre/hale/obstacle 39- Saleté/verglas/neige sur voiture
 33- Bâtiment 40- Éclaboussures causées par un autre véhicule
 34- Remblai (bank de neige) 41- Vapeur/fumée/poussière
 35- Véhicule 42- Temps (conditions météorologiques)
 36- Phares éblouissants 99- Autre*

UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE
 1- Combiné 3- N'utilisait pas de téléphone cellulaire
 2- Main libre 4- Inconnu

ACTION DU PIÉTON
 11- Traversait en respectant la signalisation 18- Montait/descentait—transport scolaire
 12- Traversait à l'encroisement de la signalisation 19- Montait/descentait—autre véhicule
 13- Traversait en diagonale 20- Poussait/travaillait sur un véhicule
 14- Traversait 21- Travaillait
 15- Se déplaçait dans le sens contraire de la circulation 22- Jouait
 16- Se déplaçait dans le sens de la circulation 23- Était immobile
 17- Se déplaçait 99- Autre*

LOCALISATION DU PIÉTON
 11- Chaussée, à un passage piétonnier 16- Ligne médiane
 12- Chaussée, à une intersection 17- Refuge
 13- Chaussée, hors intersection et hors passage piétonnier 18- Entree (barrière ou commerciale)
 14- Trottoir 19- Hors de la voie publique
 15- Accotement (ou bord de la chaussée) 99- Autre*

MODE DE DÉPLACEMENT DU PIÉTON
 1- À pied 3- Aide à la mobilité 5- Trottoirrette 9- Autre*
 2- Patin à roues alignées 4- Poussoir à roulettes 6- Véhicule jouet

SECTION 2

POSITIONNEMENT
 1- Voie réservée en service 5- Voie cyclable/voie désignée 9- Trottoir
 2- Voie lente/voie de dépassement 6- Voie de circulation 10- Autre*
 3- Rente/gain de voie 7- Accotement (ou bord de la chaussée)
 4- Voie de virage à gauche dans les 2 sens 8- Terre-plein central ou trot

NATURE DE LA CHAUSSÉE
 1- Asphalte 3- Gravier 5- Pavé uni
 2- Béton de ciment 4- Terre 9- Autre*

ÉTAT DE LA CHAUSSÉE
 1- En bon état 4- Ombrée/faïssement 6- Trou/Nids-de-poule/Caillots
 2- En construction/en réparation 5- Fissures importantes 7- Détruite/à l'en
 9- Autre*

FONCTION

1- Conducteur
 2 à 7- Passager
 8- Accroché au véhicule
 9- Piéton

COUSSIN GONFLABLE
 1- Pas de coussin 4- Coussin latéral déployé
 2- Coussin ne s'est pas déployé 5- Coussins frontal et latéral déployés
 3- Coussin frontal déployé 6- Ne s'applique pas

DISPOSITIF DE RETENUE
 1- Inexistant 4- Ceinture mal utilisée 7- Portait un casque
 2- Non utilisé 5- Siège d'auto pour enfants utilisé 8- Casque mal ou
 3- Ceinture utilisée 6- Siège d'auto pour enfants mal utilisé non utilisé

CASQUE PROTECTEUR

ÉJECTION
 1- Oui 2- Non

ÉTAT DE LA VICTIME
 1- Mort 2- Blessures graves 3- Blessures légères 4- Sans blessure apparente

SEXES
 M/F

NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE

O.C. 708-99, Sch. I; O.C. 508-2003, s. 1; O.C. 120-2010, s. 3.

SCHEDULE II

(Revoked)

O.C. 708-99, Sch. II; O.C. 120-2010, s. 4.

UPDATES

O.C. 708-99, 1999 G.O. 2, 1685

O.C. 508-2003, 2003 G.O. 2, 1395

O.C. 120-2010, 2010 G.O. 2, 625